

PERAS Sébastien
RENIER Laurence
VINCENT François

COURIVAUD
GRESSET François
RICHER Marie-Pierre

Envoyé en préfecture le 20/05/2022
Reçu en préfecture le 20/05/2022
Affiché le
ID : 018-200041481-20220520-CS08_2022-DE



Point n°1

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 25 janvier 2022

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le procès-verbal du comité syndical du 25 janvier 2022, joint à la présente délibération.

VOTE :

Pour : 39,75 voix (10 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 23,75 voix et 16 délégués de CDC représentant 16 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRESIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE



Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 09/2022

Réunion du 20 mai 2022

Le 20 mai 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

Date de convocation :

10/05/2022

Secrétaire de séance :

Anne CASSIER

Nombre de membres en exercice :

31

AUDRY Régine

AUZON Philippe

BAGOT Patrick

BARNIER Patrick

CASSIER Anne

CHAMPAGNE Dominique

CHOLLET Fabrice

CLAVIER Gérard

COQUIN Christophe

COURIVAUD Bernadette

CREPIN Guillaume

GATTEFIN Christian

GONTHIER Gilles

GRESSET François

MOINET Jean

RICHER Marie-Pierre

TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

CHAUSSE Fabien

DAGHER Serge

DE BARTILLAT Nathalie

DEBONO Yves

DE CHOULOT Bénédicte

DURANT Frédéric

FOURNIÉ Philippe

FOURRÉ Daniel

GRIMONT Amanda

GUIBLIN Pierre

MAIA Filipe

PERAS Sébastien

RENIER Laurence

VINCENT François

Pouvoirs

DAGHER Serge

DEBONO Yves

DURANT Frédéric

FOURRÉ Daniel

GUIBLIN Pierre

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CA de Bourges Plus

Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais

Délégué de la CDC Sauldre et Sologne

Délégué de la CDC La Septaine

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Cœur de France

Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Berry Grand Sud

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry

Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Cœur de Berry

Délégué de la CDC Pays de Nérondes

Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CDC Le Dunois

AUZON Philippe

CASSIER Anne

GATTEFIN Christian

BARNIER Patrick

CHOLLET Fabrice

MAIA Filipe
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
VINCENT François

GONTHIER G
COURIVAUD Bernadette
GRESSET François
RICHER Marie-Pierre

Point n°2

Approbation du compte de gestion 2021

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2021 a été réalisée par le Payeur départemental du Cher et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du syndicat mixte Berry Numérique ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du Payeur ;

Vu le rapport du Président ;

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'approuver** le compte de gestion du Payeur pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes au compte administratif du syndicat pour le même exercice.

VOTE :

Pour : 39,75 voix (10 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 23,75 voix et 16 délégués de CDC représentant 16 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE



Siret 200 041 481 00017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 10/2022

Réunion du 20 mai 2022

Le 20 mai 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

Date de convocation :

10/05/2022

Secrétaire de séance :

Anne CASSIER

Nombre de membres en exercice :

31

AUDRY Régine
AUZON Philippe
BAGOT Patrick
BARNIER Patrick
CASSIER Annie
CHAMPAGNE Dominique
CHOLLET Fabrice
CLAVIER Gérard
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
GATTEFIN Christian
GONTHIER Gilles
GRESSET François
MOINET Jean
RICHER Marie-Pierre
TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

CHAUSSE Fabien
DAGHER Serge
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
FOURRÉ Daniel
GRIMONT Amanda
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
VINCENT François

Pouvoirs

DAGHER Serge
DEBONO Yves
DURANT Frédéric

Déléguee de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Arnon Boischaux Cher

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CA de Bourges Plus

Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais

Délégué de la CDC Sauldre et Sologne

Délégué de la CDC La Septaine

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Cœur de France

Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Berry Grand Sud

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry

Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Cœur de Berry

Délégué de la CDC Pays de Nérondes

Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CDC Le Dunois

AUZON Philippe

CASSIER Anne

GATTEFIN Christian

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le

ID : 018-200041481-20220520-CS10_2022-DE

FOURRÉ Daniel
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
VINCENT François

BARNIER Pat
CHOLLET Fabrice
GONTHIER Gilles
COURIVAUD Bernadette
GRESSET François
RICHER Marie-Pierre

Point n°3

Approbation du compte administratif 2021

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CS 04/2021 du 10 février 2021 relative au vote du budget primitif 2021, conformément au cadre comptable ;

Vu la délibération n°CS 21/2021 du 25 mai 2021 relative au vote de la décision modificative n°1, conformément au cadre comptable ;

Vu la délibération n°CS 37/2021 du 22 octobre 2021 relative au vote de la décision modificative n°2, conformément au cadre comptable ;

M Patrick BARNIER, ayant dressé le compte administratif 2021 ;

Considérant que le président du Comité syndical s'est retiré au moment du vote, et que M Gilles GONTHIER assure la présidence ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Payeur ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'arrêter le compte administratif 2021 du syndicat :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	22 488 468,04 €	16 909 324,76 €
Dépenses	29 044 477,87 €	8 768 330,36 €
Résultats de l'exercice	-6 556 009,83 €	8 140 994,40 €
Résultats antérieurs	6 160 706,48 €	3 026 708,55 €
Résultats cumulé	-395 303,35 €	11 167 702,95 €
Restes à réaliser		
Dépenses	0,00 €	0,00 €
Recettes	0,00 €	0,00 €

Solde restes à réaliser	0,00 €	
Solde d'exécution	-395 303,35 €	11 167 702,95 €
<u>Affectation du résultat</u>		
Résultat du fonctionnement reporté		11 167 702,95 €
Résultat de l'investissement reporté	-395 303,35 €	

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le

ID : 018-200041481-20220520-CS10_2022-DE

- **d'adopter le compte administratif annexé.**

VOTE :

Pour : 35 voix (8 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 19 voix et 16 délégués de CDC représentant 16 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix



GILLES GONTHIER

VICE-PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 11/2022

Réunion du 20 mai 2022

Le 20 mai 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président.

Étaient Présents :

Date de convocation :

10/05/2022

Secrétaire de séance :

Anne CASSIER

Nombre de membres en exercice :

31

AUDRY Régine
AUZON Philippe
BAGOT Patrick
BARNIER Patrick
CASSIER Anne
CHAMPAGNE Dominique
CHOLLET Fabrice
CLAVIER Gérard
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
GATTEFIN Christian
GONTHIER Gilles
GRESSET François
MOINET Jean
RICHER Marie-Pierre
TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

CHAUSSE Fabien
CREPIN Guillaume
DAGHER Serge
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
FOURRÉ Daniel
GRIMONT Amanda
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
VINCENT François

Pouvoirs

DAGHER Serge
DEBONO Yves
DURANT Frédéric
FOURRÉ Daniel

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CA de Bourges Plus

Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais

Délégué de la CDC Sauldre et Sologne

Délégué de la CDC La Septaine

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CDC Cœur de France

Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Berry Grand Sud

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry

Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Cœur de Berry

Délégué de la CDC Pays de Nérondes

Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CDC Le Dunois

AUZON Philippe

CASSIER Anne

GATTEFIN Christian

BARNIER Patrick

GUIBLIN Pierre

MAIA Filipe

PERAS Sébastien

RENIER Laurence

VINCENT François

CHOLLET Fabrice

GONTHIER Gilles

COURIVAUD Bernadette

GRESSET François

RICHER Marie-Pierre

Point n°4

Budget supplémentaire 2022

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 11 de la loi d'orientation n°92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la délibération n° CS 49/2021 du 16 décembre 2021 adoptant le débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n° CS 02/2022 du 25 janvier 2022 adoptant le budget primitif 2022 ;

Vu les statuts du syndicat fixant les contributions de fonctionnement ;

Vu le projet de budget supplémentaire 2022 ;

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat ;

Vu les résultats figurant au compte administratif 2021 approuvé ce même jour ;

Vu le rapport du Président ;

Et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le montant des recettes et des dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans le budget supplémentaire 2022 de Berry Numérique tel qu'il est annexé à la présente délibération soit en section de fonctionnement au budget supplémentaire : **10 832 399,60 €** pour un total de **37 407 564,60 €** et en section d'investissement au budget supplémentaire : **8 052 702,95 €** pour un total de **36 353 976,95 €** ;
- **de capitaliser** l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 de **395 303,35 €**
- **de reporter** à la section de fonctionnement à l'article 002 l'excédent de **10 772 399,60€**



- **de reporter** à la section d'investissement à l'article **395 303,35 €**
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **d'approuver** les modifications des crédits de paiements suivants pour l'autorisation de programme « **Mise en œuvre SDTAN phase 1** » afin que les montants soient en cohérence avec le réalisé 2021 :

	Montant voté	Modification	Montant proposé
CP 2015	83 778,06 €	0,00 €	83 778,06 €
CP 2016	775 282,65 €	0,00 €	775 282,65 €
CP 2017	6 673 322,25 €	0,00 €	6 673 322,25 €
CP 2018	12 015 940,40 €	0,00 €	12 015 940,40 €
CP 2019	19 007 954,86 €	0,00 €	19 007 954,86 €
CP 2020	16 237 651,77 €	0,00 €	16 237 651,77 €
CP 2021	23 816 062,84 €	-116 989,07 €	23 699 073,77 €
CP 2022	17 390 007,17 €	116 989,07 €	17 506 996,24 €
TOTAL	96 000 000,00 €	0,00 €	96 000 000,00 €

dont 100 000 € au compte 2031 et dont 17 406 996,24 € au compte 2315

- **d'approuver** les modifications des crédits de paiements suivants pour l'autorisation de programme « **Mise en œuvre SDTAN phase 2** » afin que les montants soient en cohérence avec le réalisé 2021 et les modifications de crédits apportés par le budget supplémentaire :

	Montant proposé	Modification	Montant	compte
CP 2021	1 269 750,00 €	478 452,00 €	1 748 202,00 €	2315
CP 2022	7 873 566,83 €	7 480 410,53 €	15 353 977,36 €	2315
CP 2023	23 356 683,17 €	-7 480 410,53 €	15 876 272,64 €	2315
CP 2024	15 000 000,00 €	-478 452,00 €	14 521 548,00 €	2315
CP 2025	9 500 000,00 €		9 500 000,00 €	2315
TOTAL	57 000 000,00 €	0,00 €	57 000 000,00 €	

Les crédits de paiement de 2021 jusqu'à 2025 sont prévus au compte 2315.

- **d'approuver** le budget supplémentaire, tel qu'il a été délibéré;

VOTE :

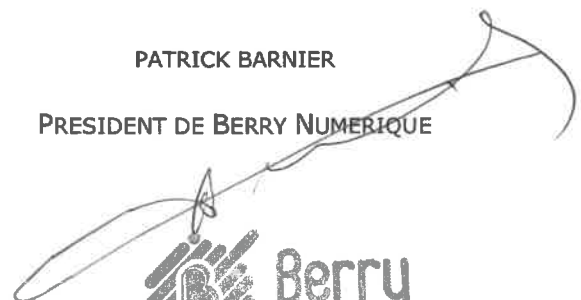
Pour : 37,375 voix (9 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 21,375 voix et 16 délégués de CDC représentant 16 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE



Berry
numérique
Siret 200 041 481 00017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 12/2022

Réunion du 20 mai 2022

Le 20 mai 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président

Étaient Présents :

AUDRY Régine
 AUZON Philippe
 BAGOT Patrick
 BARNIER Patrick
 CASSIER Anne
 CHAMPAGNE Dominique
 CHOLLET Fabrice
 CLAVIER Gérard
 COQUIN Christophe
 COURIVAUD Bernadette
 CREPIN Guillaume
 GATTEFIN Christian
 GONTHIER Gilles
 GRESSET François
 MOINET Jean
 RICHER Marie-Pierre
 TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

CHAUSSE Fabien
 DAGHER Serge
 DE BARTILLAT Nathalie
 DEBONO Yves
 DE CHOULOT Bénédicte
 DURANT Frédéric
 FOURNIÉ Philippe
 FOURRÉ Daniel
 GRIMONT Amanda
 GUIBLIN Pierre
 MAIA Filipe
 PERAS Sébastien
 RENIER Laurence
 VINCENT François

Pouvoirs

DAGHER Serge
 DEBONO Yves
 DURANT Frédéric
 FOURRÉ Daniel

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CA de Bourges Plus

Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais

Délégué de la CDC Sauldre et Sologne

Délégué de la CDC La Septaine

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Cœur de France

Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Berry Grand Sud

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry

Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Cœur de Berry

Délégué de la CDC Pays de Nérondes

Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CDC Le Dunois

AUZON Philippe

CASSIER Anne

GATTEFIN Christian

BARNIER Patrick

Date de convocation :

10/05/2022

Secrétaire de séance :

Anne CASSIER

Nombre de membres en exercice :

31

GUIBLIN Pierre

MAIA Filipe

PERAS Sébastien

RENIER Laurence

VINCENT François

CHOLLET Fa

GONTHIER Gilles

COURIVAUD Bernadette

GRESSET François

RICHER Marie-Pierre

Point n°5

Convention de financement FSN relative à la phase 2 du déploiement de la fibre optique

Le Comité Syndical,

Vu le dépôt de dossier préliminaire du 11 septembre 2020 et sa demande complémentaire du 2 décembre 2020 dans le cadre du plan de relance ;

Vu l'obtention de l'accord de principe du ministre en date du 15 janvier 2021 ;

Considérant que cet accord prévoit un montant maximal de financement de 16 millions d'euros par le Fonds pour la Société Numérique ;

Vu la délibération n°CS08/2021 du 10 février 2021 et le dépôt du dossier complet de réponse à l'appel à projet « réseaux d'initiative publique » du Plan Très Haut Débit ;

Vu l'instruction dudit dossier réalisée conformément à l'Appel à projets par le comité d'experts supervisé par le comité d'engagement « subventions – avances remboursables » ;

Vu la délibération du Comité d'engagement en date du 3 juillet 2021 autorisant la signature de la présente convention ;

Vu la décision de financement du Premier ministre rendue le 3 mars 2022 sur proposition du Comité d'engagement ;

Vu la signature de la convention le 4 juillet 2017 entre la Caisse des Dépôts et Berry Numérique ayant pour objet de préciser les conditions techniques et financières pour le versement du Fonds National pour la Société numérique ;

Vu la signature de la convention portant avenant à la convention de subvention le 15 octobre 2019 entre la Caisse des Dépôts et Berry Numérique ayant pour objet la mise à jour des périmètres de déploiement et le montant de certaines composantes de la subvention ;

Considérant qu'une nouvelle convention portant avenant à la convention de subvention et comprenant la phase 2 de déploiement est nécessaire afin d'établir les modalités financières et techniques pour ce financement d'un montant maximum de 16 000 000 € ;

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'approuver** le contenu de la convention annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** le Président à signer ce document et toute pièce afférente.

VOTE :

Pour : 39,75 voix (10 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 23,75 voix et 16 délégués de CDC représentant 16 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE



Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 13/2022

Réunion du 20 mai 2022

Le 20 mai 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président

Étaient Présents :

Date de convocation :

10/05/2022

Secrétaire de séance :

Anne CASSIER

Nombre de membres en exercice :

31

AUDRY Régine
AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CASSIER Anne
CHAMPAGNE Dominique
CHOLLET Fabrice
CLAVIER Gérard
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
GATTEFIN Christian
GONTHIER Gilles
GRESSET François
MOINET Jean
RICHER Marie-Pierre

TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

BAGOT Patrick
CHAUSSE Fabien
DAGHER Serge
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
FOURRÉ Daniel
GRIMONT Amanda
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
VINCENT François

Pouvoirs

DAGHER Serge
DEBONO Yves

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CA de Bourges Plus

Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais

Délégué de la CDC Sauldre et Sologne

Délégué de la CDC La Septaine

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Cœur de France

Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Berry Grand Sud

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry

Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Cœur de Berry

Délégué de la CDC Pays de Nérondes

Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CDC Le Dunois

AUZON Philippe

CASSIER Anne

DURANT FrédéricFOURRÉ DanielGUIBLIN PierreMAIA FilipePERAS SébastienRENIER LaurenceVINCENT FrançoisGATTEFIN ClémentBARNIER PatrickCHOLLET FabriceGONTHIER GillesCOURIVAUD BernadetteGRESSET FrançoisRICHER Marie-Pierre

Point n°6

Classement du Syndicat Mixte Berry Numérique en référence à une strate démographique

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu l'article 1 du décret n°88-546 du 6 mai 1988 qui détermine les règles spécifiques encadrant le classement des syndicats mixtes selon l'assimilation des strates démographiques des communes ;

Considérant que pour les syndicats mixtes, l'assimilation à une collectivité s'établit en fonction des compétences, de l'importance du budget, du nombre et de la qualification des agents ;

Considérant la technicité et la diversité des compétences de Berry Numérique en matière d'aménagement numérique, d'ingénierie numérique et de services numériques nécessitent une expertise importante étant donné que ces domaines connaissent une évolution rapide et ont un impact de plus en plus important sur l'ensemble des politiques publiques d'une part et la vie quotidienne d'autre part;

Considérant le périmètre d'intervention de Berry Numérique sur les territoires des départements du Cher et de l'Indre représentent plus de 500 000 habitants ;

Considérant la complexité et l'importance de la structuration budgétaire de Berry Numérique avec un montant global (investissement + fonctionnement) en forte progression et singulièrement élevé :

- Budget 2020 : 30 millions d'euros.
- Budget 2021 : 47 millions d'euros.
- Budget 2022 : 73 millions d'euros.

Considérant malgré un nombre d'agents propres du syndicat peu élevé (5 ETP), l'activité principale de Berry Numérique étant gérée en délégation de service public, il est pertinent de prendre en compte, à travers le pouvoir de contrôle du

délégant, l'encadrement indirect des personnels accompagnant Berry Numérique dans le cadre de cette DSP. Ainsi, ce sont près de 300 ETP qui travaillent au quotidien pour Berry Numérique ;

Considérant le haut degré de qualification des agents de Berry Numérique (60% en catégorie A et 40% en catégorie B) nécessaire pour mener à bien un projet majeur d'aménagement du territoire ;

Considérant que compte tenu des compétences, du budget, du nombre et de la qualification des agents de Berry Numérique, il est proposé de l'assimiler à une commune de plus de 10 000 habitants ;

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **d'assimiler** Berry Numérique à une commune de plus de 10 000 habitants en raison de ses compétences, de l'importance de son budget et de la qualification des agents à encadrer.

VOTE :

Pour : 37,375 voix (9 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 21,375 voix et 16 délégués de CDC représentant 16 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER
PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE

Siret 200 041 481 00017

Berry Numérique

Délibération du Comité Syndical n° CS 14/2022

Réunion du 20 mai 2022

Le 20 mai 2022, à 9h30, se sont réunis à l'Hôtel du département, 1 place Marcel Plaisant, à Bourges, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au syndicat mixte ouvert Berry Numérique, sous la présidence de Monsieur Patrick BARNIER, Président

Étaient Présents :

AUDRY Régine
AUZON Philippe
BARNIER Patrick
CASSIER Anne
CHAMPAGNE Dominique
CHOLLET Fabrice
CLAVIER Gérard
COQUIN Christophe
COURIVAUD Bernadette
CREPIN Guillaume
GATTEFIN Christian
GONTHIER Gilles
GRESSET François
MOINET Jean
RICHER Marie-Pierre
TEYSSANDIER André

Étaient absents ou excusés

BAGOT Patrick
CHAUSSE Fabien
DAGHER Serge
DE BARTILLAT Nathalie
DEBONO Yves
DE CHOULOT Bénédicte
DURANT Frédéric
FOURNIÉ Philippe
FOURRÉ Daniel
GRIMONT Amanda
GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
VINCENT François

Pouvoirs

DAGHER Serge
DEBONO Yves
DURANT Frédéric
FOURRÉ Daniel

Déléguée de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué de la CDC Cœur de France

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CA de Bourges Plus

Délégué de la CDC Fercher, Pays Florentais

Délégué de la CDC Sauldre et Sologne

Délégué de la CDC La Septaine

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Terres du Haut Berry

Délégué de la CDC Cœur de France

Déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aube

Délégué de la CDC Berry Loire Vauvise

Déléguée du Conseil départemental du Cher

Délégué de la CDC Berry Grand Sud

Délégué du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué du Conseil départemental du Cher

Déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry

Délégué de la CDC Trois Provinces

Délégué de la CDC Cœur de Berry

Délégué de la CDC Pays de Nérondes

Déléguée du Conseil régional Centre-Val de Loire

Délégué de la CDC Le Dunois

AUZON Philippe

CASSIER Anne

GATTEFIN Christian

BARNIER Patrick

Date de convocation :

10/05/2022

Secrétaire de séance :

Anne CASSIER

Nombre de membres en exercice :

31

GUIBLIN Pierre
MAIA Filipe
PERAS Sébastien
RENIER Laurence
VINCENT François

CHOLLET Fabrice
GONTHIER Gilles
COURIVAUD Bernadette
GRESSET François
RICHER Marie-Pierre

Point n°7

Avenant n°2 à la convention de délégation de service public avec Berry THD

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique notamment les articles L3135-1, R3135-2 et R3135-5 ;

Vu la convention de délégation de service public relative à la conception, à l'établissement, à la maintenance et à l'exploitation de la Phase 2 du réseau très haut débit de l'Indre et du Cher signée le 23 février 2021 entre Berry Numérique (en tant que coordonnateur du groupement de commande) et le groupement AXIONE et BTP Impact Local ;

Vu l'avenant n°1 validé par le comité syndical lors de la réunion du 17 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public du 20 mai 2022 ;

Vu l'avis favorable de la part du RIP 36 reçu conformément à la convention d'autorités concédantes ;

Considérant que les évolutions opérationnelles, financières et économiques du projet nécessitent d'établir un avenant n°2 à la convention, prévoyant notamment :

- La modification du catalogue de services de la Convention avec notamment une baisse de l'abonnement de l'offre « Opéra Office ».
- La possibilité de maintenir des offres expérimentales pour une durée de 12 mois au lieu de 6 actuellement.
- La modification du bordereau de prix unitaires pour les PBO résiduels, qui concerne principalement le département de l'Indre.
- La confirmation du RIB de Berry THD qui est le suivant : FR7614505000010800326427671.

Vu le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE



- d'approuver le contenu de cet avenant ;
- d'autoriser le Président à signer cet avenant et tous les documents associés avec le délégataire.

VOTE :

Pour : 37,375 voix (9 délégués du Conseil départemental du Cher et de la Région Centre-Val de Loire représentant 21,375 voix et 16 délégués de CDC représentant 16 voix)

Contre : 0,00 voix

Abstention : 0,00 voix

PATRICK BARNIER

PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE

